

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°B-002-3-2023

**OBJET : Renouvellement de la convention avec la
Maison pour la saison 2023-2024**

Date de convocation : 04/10/23

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

- Dont représentés : 1

Votants : 11

- Pour : 11

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie LECLERCQ, Martine DAOUST, Brigitte GAUDRY, Denise FOUCAULT ;

- Messieurs René BLANCHOT, Daniel MARTIN, Jean-Luc VIEREN, Patrice GRIMARDIAS, Marc BONNOT, Jean-Pierre GIRARD ;

Pouvoir : Fabien BAZIN à René BLANCHOT

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ


Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°013-4-2020 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant que La Maison (anciennement Maison de la culture) propose de renouveler la convention de partenariat artistique pour 2023-2024 avec la communauté de communes permettant ainsi de programmer des spectacles décentralisées et autres actions culturelles ;

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de renouveler la convention avec La Maison pour 2023-2024.
2. Autorise le Président à signer cette convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT

Le secrétaire,

Marie LECLERCQ